

COPIE



GENERAL !!

ARMÉE SUISSE

SCHWEIZERISCHE ARMEE

ESERCITO SVIZZERO

LE COMMANDANT EN CHEF  
DE L'ARMÉEDER OBERBEFEHLSHABER  
DER ARMEEIL COMANDANTE IN CAPO  
DELL' ESERCITO

No. 0636

Q.G.A., 8.2.43.

Personnel - Confidentiel.

Au Président de la Confédération,  
Monsieur le Conseiller fédéral Celio,  
B E R N E.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'en référer à notre entretien de samedi dernier, au cours duquel vous m'avez donné l'occasion - dont je vous suis fort reconnaissant - d'aborder avec vous, en toute confiance, divers sujets qui me tiennent à coeur. Nous sommes convenus ainsi que je vous adresserais désormais des communications sur les questions les plus importantes qui seraient susceptibles de vous intéresser.

La note ci-jointe rentre dans cette catégorie : la gravité de son objet, qui ne vous échappera pas, me fait un devoir de vous la communiquer, à titre personnel et confidentiel, et je vous la donne comme émanant d'une bonne source, bien que je ne sois, naturellement, pas en mesure de la recouper.

Je me permettrai d'ajouter qu'au cours d'entretiens que j'ai eus, ces derniers jours, avec diverses personnalités, j'ai été très frappé de constater à quel point celles-ci, qui reflètent une partie importante de l'opinion, sont déconcertées par l'attitude de M. Pilet-Golaz.

Je suis prêt à revenir sur cette question, verbalement, dans le cas où vous le jugeriez utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Général :

1 annexe mentionnée.

BAR

60

